Incitation à la discrimation nationale, raciale et religieuse : Mohamed Achamlane condamné (France 3)

21/10/2011 à 22h10

France 3 Limoges 21 octobre 2011

Condamnation de Mohamed Achamlane par le tribunal de Limoges. Le leader du groupuscule extrémiste musulman « Forsane Alizza » a écopé de 4 mois de prison avec sursis, et 2000 euros d’amende . Il était poursuivi pour avoir piétiné en 2010 le code pénal place de la Motte à Limoges